



RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Documents comptables

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 03294

Numéro SIREN : 753 546 688

Nom ou dénomination : 2M CONSULTANTS

Ce dépôt a été enregistré le 13/11/2017 sous le numéro de dépôt 22884

**SARL 2 M CONSULTANTS  
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE  
AU CAPITAL DE 500 €**

13 NOV. 2017

Qubz.

**SIEGE SOCIAL : 7 RUE DU PORT - 78250 HARRICOURT**

**RCS VERSAILLES B 753 546 688**

**PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2017**

L'an deux mille dix sept et le trente juin à 14 heures, les associés de la SARL 2 M CONSULTANTS société à responsabilité limitée au capital de 500 €, dont le siège social est 7 RUE DU PORT 78250 HARRICOURT se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation faite par la gérance.

**ETAIENT PRESENTS OU REPRESENTES**

<b>M. GOURLIN Jean</b> PROPRIETAIRE DE SIX PARTS	6
<b>MME GOURLIN Marie Agnès</b> PROPRIETAIRE DE QUATRE PARTS	4 ***
<b>TOTAL COMPOSANT LE CAPITAL SOCIAL</b>	<b>10</b>

L'assemblée est présidée par Monsieur GOURLIN, gérant de la société. Monsieur Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

. L'inventaire des valeurs actives et passives de la société au 31 décembre 2016 ainsi que le bilan au même jour, le compte de résultat et l'annexe.

Monsieur Le Président déclare que le bilan, le compte de résultat et l'annexe ont été tenus à la disposition des associés pendant les quinze jours ayant précédé la réunion. L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur Le Président déclare que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- . *salaire du gérant*
- . *rapport conformément à l'article 223.19 Du code Du Commerce, des conventions intervenues antérieurement*
- . *approbation de ce rapport et ses conventions*
- . *approbation des comptes de la société concernant l'exercice 2016*
- . *quitus de la gérance pour le même exercice*
- . *affectation des résultats*
- . *questions diverses*

Monsieur Le Président déclare ensuite la discussion ouverte. Diverses observations sont échangées et personne ne demandant plus la parole, Monsieur Le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

#### **PREMIERE RESOLUTION**

L'assemblée générale approuve et entérine la rémunération qui a été consentie par la gérance au cours de l'exercice 2016, soit la somme de 102 500 €, ainsi qu'un montant des cotisations obligatoires et facultatives versées pour 35 828 €.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

#### **DEUXIEME RESOLUTION**

La collectivité des associés après avoir entendu la lecture du rapport du gérant sur les conventions intervenues en 2016 entre la société et les associés, approuve ce rapport et ses conventions ;

M. GOURLIN est titulaire d'un compte courant associé dont le solde s'élève à 375 € au 31 décembre 2016.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

#### **TROISIEME RESOLUTION**

La collectivité des associés approuve les comptes de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2016, tels qu'ils ont été présentés. En conséquence, elle donne au gérant, quitus entier et sans réserve de son mandat pour ledit exercice.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

#### **QUATRIEME RESOLUTION**

La collectivité des associés décide d'affecter la perte de l'exercice 2016 comme suit :

54 € EN COMPTE DE REPORT A NOUVEAU
------------------------------------

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité*

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 Heures.  
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé  
par l'ensemble des associés présents ou représentés.*



**SARL 2 M CONSULTANTS  
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE  
AU CAPITAL DE 500 €**

**SIEGE SOCIAL : 7 RUE DU PORT - 78250 HARRICOURT**

**RCS VERSAILLES B 753 546 688**

**RAPPORT DE GESTION SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016**

Madame, Monsieur,

Nous vous avons convoqué, ce jour en Assemblée Générale Ordinaire, conformément à la Loi, pour vous rendre compte de l'activité, de votre société et des résultats de notre gestion au cours du dernier exercice social clos le 31 DECEMBRE 2016 et pour soumettre à votre approbation les comptes et le bilan dudit exercice.

Le bilan de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2016, ainsi que les autres documents ou renseignements s'y rapportant, ont été remis à votre disposition au cours des quinze jours ayant précédé la présente réunion, et vous ont, le cas échéant, été adressés conformément à la Loi.

**MARCHE DE LA SOCIETE**

Les comptes font apparaître :

. Un chiffre d'affaires global et subventions HT de **165 205 €**.

Compte tenu de nos charges, savoir :

. Achat de matières premières et autres approv. ....	
. Achat de marchandises .....	
. Autres achats et charges externes .....	19 901
. Impôts et taxes .....	1 412
. Salaires et traitements .....	102 500
. Charges sociales .....	35 828
. Dotation aux amortissements .....	3 122
. Autres charges .....	

**TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION..... 162 762**

Il ressort un résultat d'exploitation bénéficiaire de **2 443 €**.

Après imputation de 2 024 € de charges financières, il résulte une perte nette comptable de **54 €**.

MAG.

JM

## **AFFECTATION DES RESULTATS**

Nous vous proposons d'affecter la perte de l'exercice, comme suit :

<b>54 € EN COMPTE DE REPORT A NOUVEAU</b>
---

## **PERSPECTIVES POUR L'EXERCICE 2017**

L'activité pour 2017 devrait se traduire par une HAUSSE de l'activité et un développement de l'ordre de 5 % et un résultat de 12 000 €.

## **DIVIDENDES**

Conformément à l'article 243 du Code Général des Impôts nous vous confirmons qu'il n'a pas été procédé à aucune distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices.

## **DEPENSES NON DEDUCTIBLES**

Nous vous rappelons qu'il n'y a pas eu de dépenses non déductibles au sens de l'article 39/4 et 39/5 du Code Général des Impôts.

## **QUITUS**

Nous vous demandons de bien vouloir nous consentir quitus de notre gestion au cours de l'exercice soumis à votre approbation. Nous pensons vous avoir donné toutes les informations et explications nécessaires. Nous sommes d'ailleurs à votre disposition pour les compléter par toutes les préciser qu'il vous conviendra de nous demander. C'est pourquoi, nous vous prions de bien vouloir voter les résolutions qui vous sont proposées.

MAG

JMG

2 M CONSULTANTS  
7 RUE DU PORT  
78250 HARDRICOURT

**COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2016**

# *Comptes Annuels*

**2M CONSULTANTS**  
**7 RUE DU PORT**

**78250 HARDRICOURT**

---

**Bilan du 01/01/2016 au 31/12/2016**  
**Durée 12 mois**

---

**No SIRET 75354668800015**  
**Code NAF 71101**

**Document établi par :**

**SAS AFIREC**  
**72 RUE DU VEXIN**  
**78250 HARDRICOURT**

**Tel. 01/34/74/91/21/**

**Fax.**

**Siret 38885793000035**

Direction Générale des Finances Publiques **IMPOT SUR LES SOCIETES**

Timbre à date du service

Exercice ouvert le **01012016** et clos le **31122016** Régime simplifié d'imposition  Régime réel normal

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe  Si PME innovante  Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime)

si vous êtes l'entreprise soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223-I-1 quinquies C du CGI)

si vous êtes une entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD

si une autre entreprise a été désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258, indiquer le nom et la localisation :

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration : SIE DES MUREAUX  
44 RUE DES PIERRELAYS  
78134 LES MUREAUX CEDEX

Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :

**A IDENTIFICATION**

**2M CONSULTANTS**  
7 RUE DU PORT

Identification du destinataire : 78250 HARDRICOURT

651 Insp. IFU	311469 N° dossier	75354668800015 N° Siret
------------------	----------------------	----------------------------

**B ACTIVITE**

Activités exercées (souligner l'activité principale) :  
**CONSULTANT**

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

**REGIME FISCAL DES GROUPES**

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

n° SIRET

**C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION** (cf. notice)

<b>1 Résultat fiscal</b>	Bénéfice imposable au taux de 33,1/3 %	<input type="text" value="0"/>	Bénéfice imposable au taux de 15% et/ou 28%	<input type="text" value="3 061"/>	Déficit (report de la ligne XO du 2058A ou 372 du 2033B)	<input type="text"/>	
<b>2 Plus-values</b>	Plus-values à long terme imposables au taux de 15%	<input type="text"/>	Résultat net de la concession et de la sous-concession de brevets au taux de 15% (ligne 17 du tableau n° 2059-A ou 591 du 2033-C) (sous déduction du montant imposé à 15% du cadre 1)	<input type="text"/>	Plus-values à long terme imposables au taux de 19%	<input type="text"/>	
	Autres plus-values imposables au taux de 19%	<input type="text"/>	Plus-values à long terme imposables aux taux de 0%	<input type="text"/>	Plus-values exonérées art.238 quinquies	<input type="text"/>	
<b>3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches</b> (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2							
Entreprises nouvelles art. 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes	<input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines	<input type="checkbox"/>	Pôle de compétitivité	<input type="checkbox"/>
Entreprises nouvelles art.44 septies	<input type="checkbox"/>	Zones franches d'activité art.44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense art.44 terdecies	<input type="checkbox"/>
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	<input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	<input type="text"/>	Plus-values exonérées relevant du taux à 15%	<input type="text"/>		
<b>4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer</b> dans le secteur productif, art. 244 quater W <input type="checkbox"/> dans le secteur du logement social, art. 244 quater X <input type="checkbox"/>							

**D IMPUTATIONS** (cf. la notice de la déclaration 2065)

Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

**1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt**  
Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement

**2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.** Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066

**E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS** (cf. notice)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %

**Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée . Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôt. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.**

CGA  Viseur conventionné

Nom, adresse, téléphone, télécopie :

- Professionnel de l'expertise comptable : SAS AFIREC 72 RUE DU VEXIN 78250 HARDRICOURT 01/34/74/91/21/

- Conseil :

- CGA :

- N° d'agrément du CGA

A **HARDRICOURT**....., le **28022017**.....

Signature et qualité du déclarant  
**MR GOURLIN** **GERANT**

Les dispositions des articles 1435 et 1436 de la loi n° 1733 du 29 décembre 2016 relative à l'organisation des tribunaux judiciaires et de la restructuration des entreprises sont applicables à compter du 1er janvier 2017.



(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise **2M CONSULTANTS**  
et Date de clôture de l'exercice **31122016**

**H DIVERS**

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

**I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION**

**REMUNERATIONS**

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur la DADS 1 ou modèle 2460 de 2015, montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18 A. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

**CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLT)** (voir les explications figurant sur la notice)

Taux de 15 %  
(art. 219 I a ter et a quater du CGI)

MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice  
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice  
MVLT réalisée au cours de l'exercice  
MVLT restant à reporter

JAE

Désignation de l'entreprise : **2M CONSULTANTS**

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois \* 12

Adresse de l'entreprise : **7 RUE DU PORT**

**78250 HARDRICOURT**

Durée de l'exercice précédent \* 12

Numéro SIRET \* **7 5 3 5 4 6 6 8 8 0 0 0 1 5**

Néant  \*

				Exercice N, clos le, <b>31122016</b>	N-1 <b>31122015</b>		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4		
<b>Capital souscrit non appelé (I)</b>		AA					
<b>ACTIF IMMOBILISE *</b>	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement*	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG			
		Fonds commercial (1)	AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
		Terrains	AN	AO			
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	Constructions	AP	AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	4 808	8 263	
		Immobilisations en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY			
		<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)</b>	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
			Autres participations	CU	CV		
Créances rattachées à des participations	BB		BC				
Autres titres immobilisés	BD		BE				
Prêts	BF		BG				
Autres immobilisations financières *	BH	BI		700			
<b>TOTAL (II)</b>		BJ	BK	4 808	8 263		
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>STOCKS *</b>	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	14 300	14 300	
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU			
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
	<b>CREANCES</b>	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	16 469	16 469	
		Autres créances (3)	BZ	CA	4 518	4 518	
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
	<b>DIVERS</b>	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres .....)	CD	CE			
Disponibilités		CF	CG	34 435	34 435		
<b>Comptes de régularisation</b>	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	304	304		
	<b>TOTAL (III)</b>	CJ	CK	70 026	70 026		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN					
<b>TOTAL GENERAL (I à VI)</b>		CO	IA	4 808	8 263		
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an :			
Clause de réserve de propriété: *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

JMB

**2 BILAN - PASSIF avant répartition**

annuaire obligatoire (article 53 A Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <b>2M CONSULTANTS</b>		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N-1	
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : .....500..... )	DA	500	500
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK <input type="checkbox"/> )	DC		
	Réserve légale (3)	DD	50	50
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1 <input type="checkbox"/> )	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ <input type="checkbox"/> )	DG	58 019	38 751
	Report à nouveau	DH		
	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	<b>(54)</b>	<b>19 269</b>
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	<b>TOTAL (I)</b>	DL	<b>58 515</b>	<b>58 569</b>
	<b>Autres fonds propres</b>	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
<b>TOTAL (II)</b>		DO		
<b>Provisions pour risques et charges</b>	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	<b>TOTAL (III)</b>	DR		
<b>DETTES (4)</b>	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	9 377	11 475
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI <input type="checkbox"/> )	DV	375	2 880
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	4 120	3 744
	Dettes fiscales et sociales	DY	5 144	7 181
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	700	
	Autres dettes	EA	58	764
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
<b>TOTAL (IV)</b>	EC	<b>19 774</b>	<b>26 044</b>	
Ecarts de conversion passif *	(V)	ED		
<b>TOTAL GENERAL (I à V)</b>	EE	<b>78 290</b>	<b>84 613</b>	
<b>RENVois</b>	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	12 703	26 044	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

JN6

Désignation de l'entreprise : **2M CONSULTANTS**

Néant  \*

		Exercice N				Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC			
	Production vendue	} biens*	FD		FE		FF		
			} services *	FG	150 905	FH		FI	150 905
	<b>Chiffres d'affaires nets*</b>	FJ		<b>150 905</b>	FK		FL	<b>150 905</b>	<b>177 564</b>
	Production stockée *					FM	14 300		
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP			
	Autres produits (1) (11)					FQ			
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>						FR	<b>165 205</b>	<b>177 564</b>
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS			
	Variation de stock (marchandises) *					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	19 901	27 053	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	1 412	761	
	Salaires et traitements *					FY	102 500	75 000	
	Charges sociales (10)					FZ	35 828	49 179	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	} - dotations aux amortissements *				GA	3 122	1 686
				} - dotations aux provisions				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *						GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
	Autres charges (12)					GE			
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>						GF	<b>162 762</b>	<b>153 678</b>	
<b>1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>						GG	<b>2 443</b>	<b>23 887</b>	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	145	225	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
<b>Total des produits financiers (V)</b>						GP	<b>145</b>	<b>225</b>	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	2 024	1 063	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
<b>Total des charges financières (VI)</b>						GU	<b>2 024</b>	<b>1 063</b>	
<b>2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)</b>						GV	<b>(1 879)</b>	<b>(838)</b>	
<b>3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>						GW	<b>564</b>	<b>23 049</b>	

572

Désignation de l'entreprise <b>2M CONSULTANTS</b>		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	Exercice N-1
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	20
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD	<b>20</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	159
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	HH	<b>159</b>
<b>4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI	<b>(159)</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	3 800
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		HL	<b>165 350</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM	<b>165 404</b>
<b>5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)</b>		HN	<b>(54)</b>
<b>RENVOIS</b>	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { - produits de locations immobilières - produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
		IG	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP	
		HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RC	
		RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	25 883
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9 25 883			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N		
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
DIVERS MAJORAT <sup>o</sup> +PENALITES CIPAV	159		
ECART RBQ 12/2016			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

Désignation de l'entreprise **2M CONSULTANTS**

Néant  \*

Ne pas reporter le montant des centimes

CADRE A		IMMOBILISATIONS			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
					1		2			
							3			
							4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I	CZ		D8	D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II	KD		KE	KF		
CORPORELLES	Terrains				KG		KH	KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK	KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN	KO	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements * et aménagements des constructions		Dont Composants	M2		KP	KQ	KR	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	KT	KU	
	Installations générales, agencements, aménagements divers *					KV	KW	KX		
	Matériel de transport *					KY	11 489	KZ	LA	
	Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	999	LC	LD 583	
	Emballages récupérables et divers *					LE		LF	LG	
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI	LJ	
	Avances et acomptes					LK		LL	LM	
	TOTAL III					LN	12 488	LO	LP 583	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M	8T	
Autres participations				8U		8V	8W			
Autres titres immobilisés				1P		1R	1S			
Prêts et autres immobilisations financières				1T	700	1U	1V			
TOTAL IV				LQ	700	LR	LS			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)					ØG	13 188	ØH	ØJ 583		
CADRE B		IMMOBILISATIONS			Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
					1		3		4	
					2					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I	IN		CØ	DØ	D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II	IO		LV	LW	1X	
CORPORELLES	Terrains				IP		LX	LY	LZ	
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA	MB	MC	
		Sur sol d'autrui				IR		MD	ME	MF
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets et am. des constructions				IS		MG	MH	MI
		Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ	MK	ML
	Inst. gales, agencets, aménagements divers					IU		MM	MN	MO
	Matériel de transport					IV		MP	MQ 11 489	MR
	Matériel de bureau et mobilier informatique					IW		MS	MT 1 583	MU
	Emballages récupérables et divers *					IX		MV	MW	MX
	Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ	NA	NB
Avances et acomptes					NC		ND	NE	NF	
TOTAL III					IY		NG	NH	NI 13 071	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU	M7	ØW	
	Autres participations				IØ		ØX	ØY	ØZ	
	Autres titres immobilisés				11		2B	2C	2D	
	Prêts et autres immobilisations financières				12		2E	2F 700	2G	
	TOTAL IV				13		NJ	NK 700	2H	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)					14		ØK	ØL 13 071	ØM	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

112

**AMORTISSEMENTS**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <b>2M CONSULTANTS</b>								Néant <input type="checkbox"/> *		
<b>CADRE A</b>										
<b>SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *</b>										
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement <b>TOTAL I</b>			CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles <b>TOTAL II</b>			PE		PF		PG		PH	
Terrains			PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions		PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers		QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport		QH	1 436	QI	2 872	QJ		QK	4 308
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	250	QM	250	QN		QO	500
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT	
<b>TOTAL III</b>			QU	<b>1 686</b>	QV	<b>3 122</b>	QW		QX	<b>4 808</b>
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>			ØN	<b>1 686</b>	ØP	<b>3 122</b>	ØQ		ØR	<b>4 808</b>
<b>CADRE B</b>										
<b>VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES</b>										
Immobiliations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements <b>TOTAL I</b>		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6		
Autres immob. incorporelles <b>TOTAL II</b>		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1		
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4		
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2		
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9		
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3		
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1		
<b>TOTAL III</b>		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8		
Frais d'acquisition de titres de participations <b>TOTAL IV</b>		NL			NM			NO		
Total général (I + II + III + IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV		
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ		
<b>CADRE C</b>										
<b>MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *</b>			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler							Z9			Z8
Primes de remboursement des obligations							SP			SR

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

596

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Désignation de l'entreprise : <b>2M CONSULTANTS</b> <span style="float: right;">Néant <input type="checkbox"/>*</span>					
<b>Provisions réglementées</b>	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT	TU
<b>Provisions pour risques et charges</b>	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
<b>TOTAL II</b>	5Z	TV	TW	TX	
<b>Provisions pour dépréciation</b>	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		9U	9V	9W	9X
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
<b>TOTAL III</b>	7B	TY	TZ	UA	
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises	{ - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE	UE	UF	
		UG	UG	UH	
		UJ	UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

176

Désignation de l'entreprise : **2M CONSULTANTS**

Néant  \*

CADRE A		ETAT DES CREANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT		UV		UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	16 469		16 469					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constituée * UO )		Z1								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	3 341		3 341				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	1 177		1 177				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR								
	Charges constatées d'avance		VS	304		304					
	<b>TOTAUX</b>			VT	<b>21 291</b>	VU	<b>21 291</b>	VV			
	RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice	VD							
des - Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE								
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d' 1 an à l'origine		VH	9 377		2 306		7 072			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	4 120		4 120						
Personnel et comptes rattachés		8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D									
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	5 144		5 144					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ								
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	700		700						
Groupe et associés (2)		VI	375		375						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	58		58						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2									
Produits constatés d'avance		8L									
<b>TOTAUX</b>			VY	<b>19 774</b>	VZ	<b>12 703</b>		<b>7 072</b>			
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	1 785	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL	375		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	3 882	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.						

J76

Désignation de l'entreprise : <b>2M CONSULTANTS</b>						Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : <b>31122016</b>				
<b>I. REINTEGRATIONS</b>						<b>BENEFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>						
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés		de son conjoint		moins part déductible *		à réintégrer :			
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE							
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF	Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)		WG							
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB							
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX							
	Amendes et pénalités	WJ	Charges financières (art.212 bis) *		XZ							
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*									XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)									I7	459	
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7					
	RÉGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFÉRÉES	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)						I8		
		- imposées au taux de 0 %						ZN				
		Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *				- Plus-values nettes à court terme				WN		
						- Plus-values soumises au régime des fusions				WO		
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)										XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW			WQ	2 656	
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art.209C)		SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8					
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3		
								<b>TOTAL I</b>	<b>WR</b>	<b>3 115</b>		
<b>II. DEDUCTIONS</b>						<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>						
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *										WS	54	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréés dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)										WT		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)							WV		
			- imposées au taux de 0 %							WH		
			- imposées au taux de 19 %							WP		
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures							WW		
			- imputées sur les déficits antérieurs							XB		
Autres plus-values imposées au taux de 19 %										I6		
Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *										WZ		
Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A				XA		
Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer * .										ZY		
Mesures d'incitation	Majoration d'amortissement *									XD		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9	Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5	XF	
		Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)		L6	Société investissement immobilier cotées (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA		
		Zone franche urbaine-TE (art. 44 octies et octies A)		QV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		1F	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)		XC		
					Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)					PC		
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)										XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		Dont déduction exceptionnelle pour investissement		X9	Créance dégagee par le report en arrière de déficit		ZI			XG		
Déductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y2		
								<b>TOTAL II</b>	<b>XH</b>	<b>54</b>		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice ( I moins II )		déficit ( II moins I )		XI	3 061		XJ			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL			XL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*												
<b>RESULTAT FISCAL</b>		<b>BENEFICE</b> (ligne XN) ou <b>DEFICIT</b> reportable en avant (ligne XO)				XN	3 061		XO	0		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

J 96

Désignation de l'entreprise <b>2M CONSULTANTS</b>		Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>I. SUIVI DES DEFICITS</b>			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
<b>II. INDEMNITES POUR CONGES A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI. dotations de l'exercice	ZT		
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT</b>			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
<b>TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)</b>	YN	YO	
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI	↓ ligne WU

**CONSEQUENCE DE LA METHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

<b>ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS</b> art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)	XU	<input type="checkbox"/>
--	----	--------------------------

JOK

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise : <b>2M CONSULTANTS</b>										Néant <input type="checkbox"/> *					
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB								
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	19 269			- Autres réserves	ZD		19 269						
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Dividendes	ZE									
					Autres répartitions	ZF									
	<b>TOTAL I</b>	ØF			<b>19 269</b>	Report à nouveau	ZG								
										<b>TOTAL II</b>		ZH		<b>19 269</b>	
<b>DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)</b>															
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice										XV					
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>															
										Exercice N :		Exercice N-1 :			
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier ( précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail )	J7			YQ										
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR										
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS										
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance				YT										
	- Locations, charges locatives ( dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois )	J8			XQ	3 613		8 400							
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU										
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	2 481		2 165							
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV										
	- Autres comptes ( dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles )	ES			ST	13 807		16 487							
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	<b>19 901</b>		<b>27 053</b>							
IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW										
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS			9Z	1 412		761							
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	<b>1 412</b>		<b>761</b>							
T. V. A.	- Montant de la T.V.A. collectée				YY	30 181		35 842							
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	1 039		2 418							
	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS I, ou modèle 2460 de 2016) *				ØB	102 500									
DIVERS	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				ØS										
	- Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : 0 handicapés) : 0				YP										
	- Effectif affecté à l'activité artisanale				RL										
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%		%						
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP														
										- Filiales et participations (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann.III au CGI)		Si oui cocher 1 Sinon 0		ZR	
										- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG	
										- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH	
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA				Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL					
						Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC					
	Groupe : résultat d'ensemble	JD				Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO					
						Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF					
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH				N° SIRET de la société mère du groupe		JJ							

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

J7 k

Désignation de l'entreprise : **2M CONSULTANTS**

Néant  \*

**A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE**

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés *	Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

**B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**

**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées \***

	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)				
				⑦	⑧	⑨		⑩			⑪
								19%	15% ou 16%	0%	
I - Immobilisations *	1										
	2										
	3										
	4										
	5										
	6										
	7										
	8										
	9										
	10										
	11										
	12										

II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					

CADRE A : plus ou moins valeur nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))

CADRE B : plus ou moins valeur nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))

CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)

(A)

(B)  
(Ventilation par taux)

(C)

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

JM6



Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **2M CONSULTANTS**

Néant  \*

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 16 % ②	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) ③	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 ME (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ④ *	

### I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 16 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % ③	Solde des moins-values à 16 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)			
N - 1			
N - 2			
N - 3			
N - 4			
N - 5			
N - 6			
N - 7			
N - 8			
N - 9			
N - 10			

### II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES \*

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col. ⑦= ②+ ③+ ④- ⑤- ⑥
	A 19 %, 16,5% (1) ou à 15 % ②	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI) ③	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI) ④	A 15 % Ou A 16,5 % (1) ⑤		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)						
N - 1						
N - 2						
N - 3						
N - 4						
N - 5						
N - 6						
N - 7						
N - 8						
N - 9						
N - 10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

174

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

Désignation de l'entreprise : <b>2M CONSULTANTS</b>				Néant <input type="checkbox"/> *		
<b>I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N</b>						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
<b>TOTAL (ligne 1 et 2)</b>	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
<b>TOTAL (ligne 4 et 5)</b>	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
<b>II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)</b>						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

JM.

**DETERMINATION DE LA VALEUR AJOUTEE  
PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE**

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du code général des impôts)

16

Désignation de l'entreprise : <b>2M CONSULTANTS</b>		Néant <input type="checkbox"/> *
Exercice ouvert le : <b>01012016</b>	et clos le : <b>31122016</b>	Durée en nombre de mois <b>12</b>
Si l'entreprise est membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN et la dénomination de la société tête de groupe :		
<b>I - Production de l'entreprise</b>		
Ventes de marchandises	OA	
Production vendue - Biens	OB	
Production vendue - Services	OC	150 905
Production stockée	OD	14 300
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
<b>TOTAL 1</b>	<b>OM</b>	<b>165 205</b>
<b>II - Consommation de biens et services en provenance de tiers <sup>(1)</sup></b>		
Achats de marchandises (droits de douanes compris)	ON	
Variation de stocks (marchandises)	OO	
Achats de matières premières et autres approvisionnements ( droits de douane compris )	OP	
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	OQ	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	16 288
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	
Moins-value de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	OZ	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
<b>TOTAL 2</b>	<b>OJ</b>	<b>16 288</b>
<b>III - Valeur ajoutée produite</b>		
Calcul de la Valeur Ajoutée <b>TOTAL 1 - TOTAL 2</b>	<b>OG</b>	<b>148 917</b>
<b>IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises</b>		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur la 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur le 1329)	SA	
<b>Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE</b>		
Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.		
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	
Période de référence	GY	GZ
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	HR	
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

✓ 17+

**17** COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt  
[ ]

1 (1)  0 Néant  \*

EXERCICE CLOS LE 3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 1 | 6

N° SIRET 7 | 5 | 3 | 5 | 4 | 6 | 6 | 8 | 8 | 0 | 0 | 0 | 1 | 5

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE 2M CONSULTANTS

ADRESSE (voie) 7 RUE DU PORT

CODE POSTAL 78250 VILLE HARDRICOURT

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 [ ]

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 [ ]

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 10

**I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :**

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]  
N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]  
Adresse : N° [ ] Voie [ ]  
Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]  
N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]  
Adresse : N° [ ] Voie [ ]  
Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]  
N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]  
Adresse : N° [ ] Voie [ ]  
Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]  
N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]  
Adresse : N° [ ] Voie [ ]  
Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

**II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**

Titre (2) MR Nom patronymique GOURLIN Prénom(s) JEAN MARIE JOSEPH  
Nom marital [ ] % de détention 60,00 Nb de parts ou actions 6  
Naissance : Date 03081957 N° département 27 Commune APPEVILLE Pays FRANCE  
Adresse : N° 7 Voie RUE DU PORT  
Code postal 78250 Commune HARDRICOURT Pays FRANCE

Titre (2) MME Nom patronymique GOURLIN Prénom(s) MARIE-AGNES  
Nom marital LECLERC % de détention 40,00 Nb de parts ou actions 4  
Naissance : Date 09061958 N° département 76 Commune ROUEN Pays FRANCE  
Adresse : N° 7 Voie RUE DU PORT  
Code postal 78250 Commune HARDRICOURT Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

*Handwritten signature*

( liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10 % du capital )

1/0 (1)

Néant

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 1 | 6

N° SIRET 7 | 5 | 3 | 5 | 4 | 6 | 6 | 8 | 8 | 0 | 0 | 0 | 1 | 5

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE 2M CONSULTANTS

ADRESSE ( voie ) 7 RUE DU PORT

CODE POSTAL 78250 VILLE HARDRICOURT

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.  
\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

JmK



**2 M CONSULTANTS  
7 RUE DU PORT  
78250 HARDRICOURT**

**BILAN AU 31 DECEMBRE 2016**

**ANNEXE**

**REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2016 ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect du principe de prudence et de l'indépendance des exercices et en présumant de la continuité de l'exploitation.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques. Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

CAPITAL SOCIAL :

PARTS BENEFICIAIRES :

FONDS DE COMMERCE :

*(décret 83 1020 du 29 Novembre 1983 - article 19)*

**FONDS DE COMMERCE  
MONTANT DES ELEMENTS**

ACHETES .....  
REEVALUES .....  
RECUS EN APPORT .....  
GLOBAL.....  
DEPRECIATION.....

JM+

### IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

L'amortissement pour dépréciation a été déterminé selon le mode linéaire ou dégressif, selon la nature des biens.

ELEMENTS	DUREE
Matériel de Bureau et Informatique	4 ans
Matériel de Transport	4 ans

### STOCKS

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition.

### CREANCES ET DETTES

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.  
Dettes garanties par des sûretés réelles.

### ENGAGEMENTS HORS BILAN

JyG

**2 M CONSULTANTS  
7 RUE DU PORT  
78250 HARDRICOURT**

**BILAN AU 31 DECEMBRE 2016**

**BILAN PASSIF / ANNEXE 4**

**DETTES FISCALES ET SOCIALES  
ET AUTRES CHARGES A PAYER ..... 5 202,51 EUROS**

TVA COLLECTEE .....	2 744,90
TVA A PAYER .....	2 400,00
AGIOS 4EME TRIMESTRE 2016 .....	57,61
ETAT IMPOT SOCIETE .....	